



BBT

Reconnaissance des diplômes et des certificats étrangers

Brochure

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT
Point de contact Reconnaissance des diplômes
Effingerstrasse 27
3003 Berne
Suisse
tél. +41 (0)31 322 28 26
E-mail: kontaktstelle@bbt.admin.ch
URL: www.bbt.admin.ch

Introduction

Depuis plusieurs années, la mobilité des citoyens et citoyennes est devenue une réalité, notamment pour les membres de l'UE. Dans ce cadre, vous pouvez demander une reconnaissance de diplôme en Suisse. Comme plusieurs autorités sont actives dans la reconnaissance des diplômes, vous devez, pour contacter la bonne autorité, vous poser les questions suivantes :

- Est-ce que vous voulez **travailler** ou **poursuivre des études** en Suisse ?
- Est-ce que votre titre est un titre reconnu par l'Etat qui l'a délivré ? En effet, seuls les titres étatiques sont reconnus.

Avec ces premières informations, vous pourrez trouver l'autorité à qui vous devrez adresser votre demande :

Admission aux études / Poursuite des études en Suisse

Si vous avez un **baccalauréat de formation générale**, un **baccalauréat professionnel**, une **maturité gymnasiale** ou une **maturité professionnelle**, vous devrez généralement contacter directement l'école de votre choix.

La décision relative à l'admission aux études ou à la poursuite des études en Suisse est prise par l'université ou la haute école spécialisée de votre choix.

Travail en Suisse

La reconnaissance des diplômes n'est applicable que pour **les professions réglementées**¹. Une profession est considérée comme réglementée lorsque la détention d'un diplôme, d'un certificat ou d'un certificat de capacité professionnelle est nécessaire pour exercer ladite profession.

Lorsqu'une profession **n'est pas réglementée**, il n'est pas nécessaire de faire procéder à un examen d'équivalence de diplôme. Une autorisation de travail² est suffisante. Par exemple, en Suisse, chacun peut exercer la profession de coiffeuse ou de réviseur comptable. Dans ce cas, comme dans bien d'autres, c'est le marché du travail et donc l'employeur qui décide si un candidat/une candidate avec ou sans formation conforme peut être pris en considération.

¹ Médecin, dentiste, vétérinaire, pharmacien, infirmier en soins généraux, sage-femme, architecte, opticien, professions dans le domaine social, etc..

² Les autorisations de travail sont délivrées par le canton de domicile.

Les partenaires de la reconnaissance des diplômes en Suisse

Si vous voulez directement travailler dans une **profession réglementée** en Suisse, vous trouverez l'autorité compétente pour la reconnaissance de votre diplôme dans la liste ci-dessous.

1. Vous êtes **médecin, avec ou sans spécialisation, dentiste, vétérinaire, pharmacien/pharmacienne** et voulez travailler en Suisse? Pour la reconnaissance de votre diplôme (formation de base) ou de votre titre postgrade (formation postgrade), adressez-vous à l'Office fédéral de la santé publique OFSP:

OFSP

3003 Berne

+41 (0)31 322 94 83

<http://www.bag.admin.ch/>

2. Vous avez une formation dans le **domaine de la santé** qui n'exige pas de diplôme universitaire en Suisse et vous voulez exercer cette profession en Suisse?

Vous êtes titulaire d'un certificat ou diplôme suisse dans une profession du **domaine de la santé non universitaire** qui est enregistrée par la Croix rouge suisse et vous souhaitez exercer cette profession dans un pays de l'UE/AELE?

Adressez-vous à la Croix Rouge Suisse CRS:

CRS - Reconnaissance de titres étrangers

Case postale

3084 Wabern

+41 (0)31 960 75 75 (lu-ve, 8h - 12h)

<http://www.srk.ch/>

3. Vous êtes **enseignante/enseignant, enseignant spécialisé/enseignante spécialisée (pédagogie curative), logopédiste ou thérapeute en psychomotricité** et voulez travailler dans un établissement d'enseignement public en Suisse? Adressez-vous à la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP:

CDIP

Zähringerstrasse 25

Case postale 5975

3001 Berne

+41 (0)31 309 51 31

<http://www.cdip.ch/>

4. Vous avez un **diplôme/certificat étranger** ou une **formation étrangère dans le domaine professionnel** et vous voulez travailler en Suisse ? Vous êtes **enseignante/enseignant professionnel** et voulez enseigner en Suisse dans une école professionnelle? Adressez-vous à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT:

OFFT - Point de contact suisse pour la reconnaissance des diplômes
Effingerstrasse 27
3003 Berne
+41 (0)31 322 28 26

<http://www.bbt.admin.ch/>

5. Vous voulez **étudier** dans une HES ou dans une université ou y entreprendre **un doctorat**?

Adressez-vous à cette HES ou université.

6. Vous avez une **formation d'une université avec des qualifications pratiques** (ou institut universitaire professionnalisé, haute école spécialisée) dans l'un des domaines suivants:

- Technique et technologies de l'information;
- Architecture, construction et planification;
- Chimie et sciences de la vie;
- Agriculture et économie forestière;
- Economie et services;
- Design
- Travail social;
- Musique, arts de la scène et autres arts;
- Psychologie appliquée;
- Linguistique appliquée;

Adressez-vous à l'OFFT. [Voir chiffre 4]

7. Vous avez une autre **formation universitaire** complète? Pour obtenir une reconnaissance académique, adressez-vous à la Conférence des recteurs des universités suisses CRUS:

CRUS
Sennweg 2
3012 Berne
+41 (0)31 306 60 41 / 42

<http://www.crus.ch/>

8. Vous voulez travailler en tant que **chiropraticienne/chiropraticien**? Adressez-vous à la Conférence des directeurs cantonaux de la santé publique CDS:

CDS
Service juridique
Weltpoststr. 20
Case postale
3000 Berne 15
+41 (0)31 356 20 20

<http://www.gdk-cds.ch/>

9. Vous voulez travailler en Suisse en tant qu'**ingénieur-géomètre / ingénieure-géomètre** et procéder à des mensurations officielles? Adressez-vous à la Commission fédérale d'examens pour ingénieurs-géomètres:

Commission fédérale d'examens
pour ingénieurs-géomètres
Swisstopo
Seftigenstrasse 264
3084 Wabern
+41 (0)31 963 23 03

<http://www.swisstopo.ch/>

10. Vous êtes **avocate/avocat** ou **notaire** et voulez travailler en Suisse? Adressez-vous à l'autorité cantonale compétente.

En dernier lieu

Si l'**OFFT** est compétent, vous pouvez nous adresser le **questionnaire préliminaire** (E2) ainsi qu'une **copie du diplôme ou du certificat**. Nous procéderons à un premier examen, puis vous informerons quant à la procédure à suivre et vous ferons parvenir le formulaire détaillé pour une demande d'équivalence.

Si **une autre autorité** est compétente, adressez-vous directement à elle.

